

**Un succès en 2020 au vu de la pandémie :
9 projets locaux soutenus par le Contrat de rivière Dyle-Gette !
Les prochaines candidatures, adaptées à la crise sanitaire,
sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2022.**

Focus sur 9 projets locaux soutenus par le Contrat de rivière Dyle-Gette en 2020 !

Contacts pour le Contrat de rivière Dyle-Gette :

*** Marc Bastin : Président du Contrat de rivière Dyle-Gette**
marc.bastin@brabantwallon.be – 010.23.60.07

*** Isabelle Delgoffe : attaché de projet CRDG**
i.delgoffe@crdg.be - 010/62 04 33 – Gsm: 0497/08 29 30

*** Jean-Marie Tricot : coordinateur CRDG**
jm.tricot@crdg.be – 010/62 04 31 – Gsm: 0498/69 72 29

- 1. **Dans le bassin Dyle-Gette** : « Réalisation d'une séquence vidéo », ayant pour titre "Que reste-t-il des moulins en Dyle et Gette ? poursuite d'un projet financé depuis 2018-2019 par le CRDG.



Association : Club Pixel (responsable, Alain Libert, Project Leader et réalisateur du film) et Club Royal Cine Club de Wavre (RCCW)

Contact : alainlibert@hotmail.com – GSM : 0498/46.83.95

Montant financé par le CRDG : 450 euros en 2019 et 750 euros en 2020 (coût global 1607 euros)

Synopsis du documentaire

Ce vidéo film est un documentaire réalisé par une équipe de vidéastes amateurs qui a pu mettre merveilleusement en image un patrimoine qui fait couler bien de l'eau à l'époque du développement durable : les moulins à eau en Dyle-Gette ainsi que leur utilité. La plupart des moulins à eau ont disparu en synergie avec la disparition des métiers associés. A ce jour, une renaissance opérationnelle est observée avec la production de l'hydroélectricité. Ce documentaire décrit non seulement leur ressource mais également les impacts non négligeables sur la biodiversité dont la libre circulation des poissons, l'envasement/sédimentation en amont des installations, le débit d'eau, la conservation du patrimoine, ...

Pour la petite histoire et rappel, c'est aux confluent des rivières du Brabant Wallon que sont nés certains moulins à eau, pour la plupart liés à l'environnement industriel. Aujourd'hui, le long de la Dyle et de ses affluents, un grand nombre de ces moulins ont survécu et sont réhabilités dans une certaine utilité de développement durable et de préservation du patrimoine. Les impacts sur la biodiversité et la faune aquatique ne peuvent cependant pas être négligés afin d'assurer la survie des espèces. Face à l'abandon des énergies fossiles, les cours d'eau présentent des réserves d'énergie inestimables, encore faut-il efficacement l'utiliser.

Ce court métrage vise principalement le citoyen et l'univers scolaire. Le film pourrait être l'introduction de débats menés dans le cadre de programmes environnementaux de préservation de la faune et flore des milieux aquatiques. Ce documentaire pourrait aussi servir de guide pour les riverains intéressés par ce type d'initiative patrimoniale.

Ce projet de tournage s'est donc étendu sur deux années consécutives au vu de son ampleur. La première année fut destinée aux prises de contact et à la réalisation des premières séquences. La seconde année fut complétée par de nouvelles rubriques et consacrée au montage et corrections du film.

Un film absolument à découvrir aujourd'hui sur

Disponible sur <https://youtu.be/AHqZsGKy-z8>

Collaborations : ce vidéo film issu de diverses collaborations dont la Province du Brabant (Service de Cartographie et d'Hydrologie), Service public de Wallonie (service hydrologie), propriétaires privés, université, Ville de Jodoigne, référents historiques, bureau d'étude, Contrat de rivière Dyle-Gette, ...

Détails techniques : Titre : « Que reste-t-il des moulins en Dyle et Gette ? »

Durée du film : 31 min. - Format : HD/ MP4 - Capacité : 2,30 G

- **2. Dans le bassin Dyle-Gette** : « Sensibilisation : achat de matériel d'observation divers (binoculaires, pipettes pasteurs, boîtes de pétri, lames, lamelles, ...) afin d'approfondir les animations liées à la malle pédagogique sur le cycle de vie des amphibiens et la découverte de l'écosystème mare », poursuite d'un projet financé depuis 2019 par le CRDG.



Association : Jeunes et Nature (responsable : Dorothee Moujahid, animatrice)

Contact : dorothee@jeunesetnature.be – GSM : 0484/86.47.48

Montant financé par le CRDG : 750 euros (coût global 1010 euros)

Description : Les animations nature de la saison printanière 2020 ont été pour la plupart annulées voire reportées. A ce jour le matériel acquis grâce à l'APL 2019 (le plateau de jeu et annexes, cf ci-dessous) a été testé partiellement. En 2020, l'acquisition de matériel d'observation (binoculaires, boîtes loupes, ...) permet de poursuivre les objectifs de sensibilisation à l'environnement et plus spécifiquement aux milieux humides. Ce nouveau matériel sera testé en mars 2021, au grand réveil de la nature et à l'approche des journées mondiales de l'eau.

A ce jour, les animations scolaires restant autorisées, le matériel pourra être dévoilé pour la grande joie des plus petits.

Des animations scolaires **via le projet « Mon école, ma réserve »** sont prévues prochainement à

- l'école communale de Sainte-Marie-Geest / Réserve du Marais de Genneville
- au collège Notre Dame de Basse-Wavre / Mare au sein de l'établissement scolaire
- l'école communale de Thorembais-Saint-Trond / Réserve Pré du Duc

Renseignez-vous auprès de Jeunes et Nature afin de suivre le matériel acquis grâce au CRDG.

Pour rappel le module d'animation (2 ou 3 journées d'animation) est à destination des enfants de l'école primaire, une partie se passe en classe et l'autre autour d'une mare ou d'un étang accessible à pied à partir de l'école. Cette malle pédagogique résulte en un jeu de plateau (représente la mare presque à taille réelle). Les enfants se transformeront en amphibiens et devront vivre une année de leur vie répartis en 4 équipes (les grenouilles vertes ou rousses, les crapauds communs et les tritons). Les élèves passeront par les différentes étapes de vie des batraciens dont : le réveil d'hibernation et la migration, la reproduction et la ponte, la métamorphose, l'alimentation et le retour aux cachettes hivernales. Une belle aventure donc !

Pour les collaborations : le projet « **Mon école, ma réserve** » est un projet initié, il y a deux ans, grâce à un apport financier de Natagora.

Depuis ce lancement et l'arrivée, en 2019, de l'annuaire d'animation du BW, les écoles qui le désirent ont pu bénéficier gratuitement jusqu'à ce jour de l'ensemble de nos modules d'animation, dont le jeu sur le cycle de vie des amphibiens qui a fait l'objet de l'APL du CRDG en 2019 et 2020. Les animations nature se dispensent principalement dans une réserve naturelle proche de l'établissement scolaire ou tout simplement dans un espace vert des environs.

- **3 et 3bis : Le projet mis en œuvre se subdivise en deux sous-projets**
- **3. Dans le bassin Dyle-Gette** : « Acquisition de 2 kits d'analyse de la qualité physico-chimique de l'eau pour évaluation de la qualité des eaux des mares dans les réserves naturelles Natagora du bassin Dyle-Gette ;



Description : Le choix s'est porté sur l'acquisition de kits titrimétriques professionnels permettant l'analyse des principaux paramètres en lien avec la biologie aquatique, avec un niveau de précision suffisant. L'objectif du monitoring poursuivi est la mesure des concentrations en ammonium, nitrites, nitrates, phosphates, dureté de l'eau et pH. Ces kits présentent l'avantage d'être d'un usage facile et permettent ainsi de répéter l'analyse à plusieurs périodes et années différentes, ce qui permet de réaliser un suivi sur le moyen-long terme.

En 2020, les possibilités d'intervention des divers volontaires dans les réserves ayant été fortement limitées en raison de la crise sanitaire, les analyses de l'eau n'ont pas encore pu être mises en œuvre. L'élaboration d'un protocole permettra prochainement d'assurer un monitoring de la qualité des eaux de surface dans les réserves naturelles de Natagora dans le bassin Dyle-Gette, notamment dans les réserves du Marais de Genneville (Jodoigne), de la Prairie du Carpu (Rixensart), du Nysdam (La Hulpe), de la Marache et de la Carrière Hannotelet (Lasne).

- **3Bis. A Jodoigne :** « Acquisition d'une clôture électrique mobile et d'une batterie mobile pour électrification d'un enclos de pâturage d'une prairie humide dans la réserve naturelle du Marais de Genneville à Jodoigne »

Description : le projet vise l'acquisition de clôtures électriques mobiles de type « filet » pour une longueur totale de +/- 100 mètres, d'une batterie portative avec rechargement solaire, ainsi que du petit matériel de clôture. L'acquisition de ce petit matériel de clôture (tendeurs, isolateurs, fil de tension, piquet de terre, piquets de clôture, ...) a déjà permis la remise en état de la clôture électrique de la réserve naturelle du Marais de Genneville à Jodoigne à l'automne 2020. Le reste du matériel (batterie et filets électrifiables) pourront être mis en œuvre dès la nouvelle saison de pâturage 2021. La parcelle concernée, d'une superficie d'environ 20 ares était jadis plantée de peupliers, exploités par l'ancien propriétaire. Depuis son acquisition en 2012 par l'asbl Natagora, cette parcelle a été nettoyée des nombreux rémanents de la coupe des peupliers à l'aide de bénévoles de l'association, en vue d'y restaurer un complexe de milieux prairiaux maigres. Plusieurs séances de débroussaillage des recrus de ligneux ont été également entreprises. En vue d'en faciliter la gestion, un pâturage extensif par du bétail rustique (poneys fjords) s'est avéré fort efficace, ce pourquoi une clôture électrique a été placée en 2015. Dans un premier temps, celle-ci n'a pas été électrifiée avec comme conséquence des dégradations induites par le bétail. Ce pourquoi il est indispensable d'en prévoir l'électrification.

Par ailleurs, l'utilisation d'une clôture électrique mobile permet de compartimenter les enclos de pâturage en vue de séquencer le pâturage des différentes zones, ou encore d'isoler certaines parties de parcelles, notamment en présence de plantes à préserver.

ce matériel pourra également être utilisé sur les autres réserves du bassin Dyle-Gette, concernées par du pâturage : réserves de Nysdam et du Carpu.

Pour les deux projets 3 et 3bis :

Association : Régionale Natagora BW (responsable : Julien Taymans, Président)

Contact : julien.taymans@natagora.be – GSM : 0478.78.52.39

Montant financé par le CRDG : 605 euros (coût global 820 euros)

- **4. A Villers-La-Ville :**

« Sensibilisation : adaptation des 3 panneaux mobiles/roll up (financés par le CRDG via APL 2015) en 3 panneaux fixes afin de pouvoir les installer de façon permanente dans le jardin à proximité de la mare. Les thèmes abordés sont la locomotion des animaux, la respiration et la chaîne alimentaire ».

Association : Jardins partagés de Villers-La-Ville (responsable : Christine Sterckx, Présidente)

Contact : jardinspartagesdevillers@gmail.com – GSM : 0471/80.22.93

Montant financé par le CRDG : 750 euros (coût global 1200 euros)



- **Description :**

6 panneaux didactiques sur le thème de la mare (dont 3 panneaux fixes et 3 panneaux mobiles type roll up) ont fait l'objet de l'APL en 2015. Ils agrémentent depuis le site des jardins partagés. 5 années plus tard, le projet revisité permettra d'adapter les 3 panneaux mobiles en 3 panneaux fixes afin de les installer de façon permanente dans le jardin à la vue de tous. Ils prendront part dans un joli paysage en bordure de la mare didactique aménagée avec un ponton permettant de se coucher et d'observer la nature.

Ces panneaux viendront compléter le dispositif pédagogique présent à côté de la mare.

Des animations y sont régulièrement développées sur le thème de l'eau et s'adressent aux :

- aux publics scolaires à travers des animations pour les écoles.
- aux enfants de 3 à 12 ans à travers des stages et des animations nature.
- à un public familial à travers des actions de sensibilisation.
- aux enseignants à travers des formations spécifiques sur ce thème.

• **5. A La Hulpe : projet en cours de finalisation**

« Aménagement de 3 îlots végétalisés et de 3 ou 4 îlots minéralisés sur le Grand Etang de La Hulpe ».



Association : La Hulpe Nature (responsable : Renaud Delfosse, Président)

Contact : renaud.delfosse@skynet.be et info@lahulpenature.be – GSM : 0477/39.58.58

Montant financé par le CRDG : 1000 euros (coût global de l'ordre de 8000 euros)

Description : trois radeaux végétalisés (3 x 8m²) et trois radeaux minéralisés à sternes (3 x 4m²).

-**3 îlots végétalisés** (plateformes flottantes) de 4m² chacun seront ancrées au fond du plan d'eau du Grand Etang. Ces îlots seront recouverts d'une natte de coco végétalisée et par des plantes hélophytes typiques des berges de plan d'eau. Ces îlots permettent la nidification de la faune locale en toute quiétude et à l'abri des prédateurs terrestres. Canards colvert, chipeau, souchet, fuligules morillon, milouin... mais aussi de grèbes (huppé, castagneux,...) et rallidés (foulques, poules d'eau) en seront ravis. En outre, le chevelu racinaire qui se développe sous ces plateformes permet également la constitution d'une frayère pour les poissons du plan d'eau tel que les alevins.

-**3 minéralisés** (plateformes flottantes) ancrées également au fond du plan d'eau seront recouvertes d'un substrat de gravillons. Ces îlots permettent la nidification à l'abri des prédateurs terrestres de certaines espèces de laridés, dont la Sterne pierregarin, espèce très rare à l'échelle wallonne, ainsi que la Mouette rieuse ou le Goéland cendré.

A chacun son habitat, qu'on se le dise par l'augmentation de la biodiversité tant aquatique que rivulaire. Un bel effet paysager par la création de nouvelles perspectives à venir observer prochainement en toute quiétude.

Difficultés rencontrées :

*A) pas de fournisseur en Belgique (francophone ni néerlandophone) pour ce type de produit. Il existe bien quelques firmes qui fournissent et installent des îles flottantes à prix prohibitifs.

La France peut par contre fournir le matériel souhaité via des « spécialistes en gestion et en restauration des milieux aquatiques ». C'est la société « Aqua Terra Solutions » qui mettra en œuvre le matériel selon la procédure suivante :

- achat du matériel par l'asbl, La Hulpe Nature (LHN) ;
- livraison du matériel en Belgique chez un des membres de l'asbl ;
- préparation par les membres de LHN pour la mise à l'eau ;
- mise à l'eau avec des bénévoles sur le Grand étang ;

*B) Cerise sur le gâteau, la mise en œuvre fait des siennes :

!! le tapis végétalisé qui recouvre les îles flottantes ne peut pas rester plus d'une semaine hors de l'eau, Quid !! Les mesures liées à la crise sanitaire empêchent une réunion de volontaires à plus de quatre afin de mettre à l'eau les futurs radeaux.

A ce stade, le projet est en attente de solution d'un protocole sanitaire qui permette d'acheminer le matériel et de suivre dans la foulée par le montage et la mise à l'eau. Encore un peu de patience et nos hôtes pourront bientôt s'y installer.

Vous serez informés de la suite de ce projet dans les semaines à venir, soyez au taquet !

Collaborations : le SPW-DNF (propriétaire), des gestionnaires, + un grand investissement de La Hulpe Nature asbl sur fonds propres, sur ce site classé en SGIB et sous statut de Natura2000.

• **6. A Ottignies-LLN :**

« Achat de matériel : Soutien à l'installation de 5 citernes à eau de pluie à destination des potagers collectifs et/ou espaces échangés, sous forme de prime aux riverains/parcelle concernée ».

Association : PCDN Ottignies-LLN (responsable : Dorothee Hébrant, Coordinatrice)

Contact : dorothee.hebrant@olln.be – Tél. : 010/43.62.50

Montant financé par le CRDG : 375 euros (coût global 600 euros)



Description :

Chaque citoyen belge consomme environ 100 litres d'eau potable par jour (3 postes ne nécessitant pas d'eau potable sont répartis comme suit : 9% = opérations de nettoyage ou d'arrosage, 31% = toilettes et 12% = lessive). 100% des ménages utilisent de l'eau pour l'arrosage du jardin, 60% pour le nettoyage (voiture, maison, allées, ...) et 50% pour la lessive et les toilettes. Une citerne d'eau de pluie permet de réduire de 5 à 50% sa consommation d'eau de ville (distribution).

Depuis de nombreuses années, la ville souhaite soutenir l'économie de consommation d'eau et l'autonomie alimentaire. L'installation de citernes à eau de pluie y contribue. Pour soutenir l'autonomie alimentaire toute une série d'initiatives sont mises en place.

Le PCDN est également désireux de valoriser les jardins où les tontes sont remplacées par d'autres mesures accueillant la biodiversité.

En juin 2020, la Ville a marqué son accord pour consacrer un budget de 3000 euros à l'octroi d'une prime à l'installation de citerne d'eau de pluie, même pour celles de petites capacités

Le PCDN souhaite apporter sa pierre à l'édifice en associant le contrat de rivière afin d'aider ces potagers collectifs à plus d'autonomie par le soutien à l'achat, dans un 1^{er} temps de 5 citernes, à destination des jardins partagés. Le principe même du PCDN est de favoriser les collaborations, les échanges ... dans un souci de biodiversité et de développement durable.

Les 5 citernes acquises sont prévues pour les potagers

- Potager Maurice Carême, rue des Fusillés
- Potager du Bauloy, clos des Tombelles
- Potager du Stimont, place du mâ de Cocagne
- Potager de la ferme équestre, quartier des Bruyères
- Potager du Buston : avenue du Houx

Objectifs, orientations du projet en lien avec ceux du CRDG :

- Recours aux nouveaux dispositifs techniques en matière de gestion alternative des eaux pluviales en zones urbanisées.
- Imposer le recours aux dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales pour les projets d'urbanisation (SOL, ZACC) avec une gestion des eaux de pluie visant un rejet zéro.

- **7. A Ottignies-LLN :**

« Gestion par éco-pâturage de la renouée - technique alternative à la pulvérisation/expérience pilote ».

Association : Ville d'Ottignies-LLN (responsable : Dorothee Hébrant, éco conseillère)

Contact : dorothee.hebrant@olln.be – Tél. : 010/43.62.50

Montant financé par le CRDG : 1000 euros (coût global 5338 euros)



Description :

Depuis 2017, une zone de Renouée se développe à la Prairie Orban. Ce parc public d'environ 1.5 Ha est situé en plein centre d'Ottignies et borde un chemin communal emprunté par de nombreux habitants pour se rendre au centre-ville. Diverses rencontres ont eu lieu entre la Ville et le Service Public de Wallonie afin de déterminer le meilleur mode de gestion de la Renouée asiatique, plante exotique envahissante. En 2017 et 2018, la renouée a été traitée à base de pesticides. En 2019, la Ville se met à la rencontre des riverains (plusieurs centaines de ménages) afin de leur proposer de traiter la zone concernée par éco-pâturage. Un cahier des charges fut dès lors établi à destination de nombreux propriétaires de moutons. En avril 2020, afin de pouvoir confiner les moutons dans le projet d'éco-pâturage de gestion de la renouée asiatique, le Collège communal a marqué son accord afin de prendre en charge les frais liés à la fourniture et la pose de la clôture.

A l'heure où la législation impose aux espaces publics le gestion en zéro phyto, les moutons présentent la meilleure alternative dans le sens de ces objectifs en faveur de l'environnement et de la lutte contre les plantes invasives.

Ce projet d'éco-pâturage viendra compléter la gestion de la prairie par deux fauche(s) avec fenaison dans une optique de valorisation des produits de fourrage. Les fauches sont planifiées en juin et août/septembre (en fonction de la hauteur de la végétation et des conditions météorologiques, l'herbe sera soit laissée sur place soit transformée en foin. En plus de la fenaison, une coupe supplémentaire des zones d'orties sera réalisée. La gestion différenciée des espaces verts communaux permet de favoriser la préservation de la Nature et la biodiversité.

Les plus de l'éco-pâturage

- Dégager moins de CO2 que des tondeuses mécaniques qui fonctionnent à l'essence.
- Offre une solution ludique pour respecter la législation Zéro-phyto
- Source de développement de la biodiversité : les déjections inodores des moutons ou chèvres fertilisent le terrain. D'autre part les insectes coprophages dégradent la matière organique, puis sont consommés par les oiseaux. C'est la chaîne alimentaire naturelle.

Comme riverain, promeneur, ... Que pouvez-vous faire ou ne pas faire sur les sites ainsi dédiés à l'éco-pâturage ou la fenaison?

- Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs excréments ramassés, il en de même sur un trottoir que dans un espace vert ;
- Si la barrière d'accès d'un espace clôturé est ouverte et qu'aucun animal n'y pâture vous pouvez y pénétrer dans le respect des lieux ;
- Quand l'herbe est haute dans un espace non clôturé, la gestion du foin approche, évitez de sortir des chemins au risque d'anéantir le produit de la fenaison.

Le « Retour de la Nature en Ville » n'est pas un simple slogan, ni un retour en arrière mais une réelle volonté d'agir pour accélérer la transition et recréer ainsi du lien social.

- **8. A Ottignies-LLN :**

« Achat de matériel de micro-arrosage avec programmation automatique à destination du grand potager avec récolte l'eau de pluie via deux citernes à eau de pluie, citernes qui alimentent également la mare », poursuite d'un projet financé depuis 2018 par le CRDG.



Association : *Incredibel Compagny, Oasis (responsable : Vincent Vandoorne, Président)*

Contact : *vincent@incrediblecompany.bio – GSM : 0477/24.46.14*

Montant financé par le CRDG : *750 euros (coût global 1567 euros)*

Description :

Afin d'utiliser au mieux les ressources naturelles du lieu, la mare creusée grâce à l'APL 2018 attire la faune et la flore locale. La mare rend ce lieu de rencontre plus convivial et offre un cadre d'animation sur le thème de la nature. Cependant, au vu des périodes de sécheresse grandissante, une alimentation en eau était nécessaire afin d'alimenter la mare. Les citernes (récoltent d'eau de pluie) acquises grâce à l'APL 2019, ont permis l'alimentation de la mare avec de l'eau de pluie plutôt que de l'eau de ville, évitant ainsi d'y introduire du chlore et de maintenir le plan d'eau à un niveau suffisant pour la biodiversité pendant les épisodes de longue sécheresse. Les citernes permettront également un arrosage des jardins partagés situés à proximité.

Il a fallu se rendre à l'évidence fin 2019 que la capacité des citernes était beaucoup trop faible afin de satisfaire la demande in situ.

Plusieurs questions se sont posées :

- L'irrigation du potager s'avère-t-elle indispensable durant les mois d'été caniculaires ?

Le potager arrosé à la main (à l'eau de ville), à l'aide d'un arrosoir ou d'un tuyau d'arrosage par les stagiaires en formation ou encore par les employés d'Incredible Company. Cet arrosage nécessite entre 1 et 2h par jour et engendre beaucoup de pertes d'eau (via tuyau et usure des joints, via le dosage manuel...). Par ailleurs, le potager est un lieu qui favorise la biodiversité dans le jardin, en créant notamment un point humide entre la mare et le bois. Un manque d'eau serait signe d'une baisse de biodiversité.

Dès lors, un matériel de micro-arrosage avec programmation automatique, à destination du grand potager devait voir le jour.

- Si un système d'irrigation était installé, devrait-il être relié à l'eau de ville ?

Malheureusement oui car il n'y a aucune autre possibilité de créer un grand réservoir d'eau sur la hauteur du terrain. Une raison de plus pour créer un système d'irrigation économe.

Le projet d'irrigation en soi

L'eau de ville est acheminée via une conduite enterrée depuis le bâtiment de la CIACO jusqu'à la cabane. Le circuit d'irrigation viendrait se greffer à ce niveau avec une vanne ainsi qu'un programmeur. Au niveau de la serre, un panneau avec 4 vannes permet l'irrigation de 4 zones séparément : le potager, le mandala, la serre et les bacs potagers.

Voir plan en visuel, annexe

Agenda : l'installation des vannes et du système d'irrigation "visible" aura lieu en mars car installé à cette période, il n'est plus sensible aux conditions extérieures et éviter ainsi le vol. Le système d'irrigation n'est utilisé qu'à partir de mars-avril, en fonction des besoins et de la météo.

- Est-ce que cela rencontre l'objectif du CRDG de sensibiliser les entreprises aux thématiques liées à l'utilisation de l'eau ?

Oui car le fait de partager cette démarche et les choix aux autres entreprises va pouvoir les amener à réfléchir à leurs propres infrastructures et à la manière de les gérer au mieux. Le système d'irrigation au potager est couplé à d'autres mesures d'économie d'eau, telles que l'implantation d'un brise vent ou le paillage des parcelles pour limiter l'évapotranspiration des plantes, ou encore l'amélioration de la structure du sol pour favoriser la rétention d'eau. Des "ollas" (pots en terre cuite) sont utilisés pour maintenir l'humidité au pied d'arbustes ou à des endroits qui ne doivent pas être irrigués autant que les légumes.

Toutes ces stratégies d'économie d'eau peuvent être expliquées lors de divers ateliers, portes ouvertes ou journées d'études. Elles peuvent s'appliquer à tout type de jardin et d'aménagement paysager. A l'heure

où les plantations sont encouragées sur les terrains d'entreprises, la gestion de l'eau d'irrigation est un point important à aborder.

Par exemple, cas de l'Oasis, un accès aux gouttières de la CIACO aurait permis de pouvoir récupérer une grande quantité d'eau de pluie, or le design du bâtiment ne le permet pas. D'autres entreprises ont des bâtiments avec gouttières accessibles et pourraient récupérer l'eau de pluie pour arroser leurs parterres ou encore créer des mares.

- **9. A Lincent :**

« Creusement d'une mare dans la réserve naturelle des Tournants ».

*Association : Natagora (responsable : Francois Smet, Conservateur de la réserve
Commune de Lincent (responsable : Marie-Cecile Wiams)*

Contact :

francois.smet@skynet.be - GSM : 0485 :46.68.10 et xavier.castiaux@skynet.be - GSM.: 0496/30.85.25

marie-cecile.wiams@commune-lincent.be - Tél. : 019/63.02.44

Montant financé par le CRDG : 750 euros (coût global 1936 euros)



Description :

Une première mare (mare n°2, mare Est) (*cf. annexe visuelle implantation*) a déjà été creusée en 2019 par le service travaux de la commune. Le permis d'urbanisme initialement accordé portait sur les 2 mares. La deuxième (mare n°1, mare Ouest) se situe dans une zone plus humide, difficilement accessible aux engins communaux. La Commune a souhaité léguer les travaux à une entreprise privée. La mare d'une surface de 35 m² a ainsi été creusée dans un second temps, fin de l'été/début d'automne 2020 (périodes où les conditions d'accessibilité sont optimales en réduisant l'impact sur la faune-flore). Les terres de remblais ont étalées sur une zone de +/-1 are à une distance de la mare et sur une hauteur maximale de 0,5 m. Vu la localisation en fond de vallée, il n'est pas nécessaire de pourvoir un système d'étanchéification. Elle sera tout naturellement alimentée par la nappe phréatique affleurante et les précipitations.

Au sein du vaste plateau hesbignon, dominé par les grandes cultures intensives et stériles, la réserve naturelle des Tournants constitue un véritable refuge pour de nombreuses espèces. Elle s'inscrit dans la vallée de la Bacquelaine, un affluent de la Petite Gette. Ses nombreux méandres ont donné naissance au toponyme dont la réserve tire son appellation. Le plan de gestion de la réserve prévoit notamment la conservation et la restauration des différents milieux humides présents et la création de mares. La création des mares va ainsi améliorer la capacité d'accueil de la réserve pour les espèces liées aux surfaces d'eau stagnante (batraciens, libellules, ...), et elles serviront également de point d'abreuvement pour les autres espèces qui trouvent refuge dans la réserve (chevreuils, ...).

L'évolution de la réserve est suivie de près par le comité de gestion (Natagora, le Contrat de Rivière Dyle-Gette, des citoyens de Lincent et des membres de l'administration et du Collège communal). Des travaux de gestion ont lieu plusieurs fois par an. Divers travaux d'entretien de prairies humides attirent uniquement un public adulte. Avec la création des mares, des chantiers de gestion pourront viser un public plus familial, voire même scolaires lors d'animations. La présence de guides nature au sein du comité de gestion permet de faire vivre la réserve par des balades guidées que la faune et flore des mares viendront enrichir.

- **Projet non réalisé en raison de la crise sanitaire (sera réintroduit ultérieurement) :**

A La Hulpe, association : La Hulpe Environnement

« Sensibilisation : Balade gourmande au naturel ayant pour objectif de faire découvrir les lieux naturels intéressants de l'entité dont la découverte de la Mazerine et de l'Argentine ainsi que de permettre la promotion des artisans locaux »